

**REPORTS OF INTERNATIONAL
ARBITRAL AWARDS**

**RECUEIL DES SENTENCES
ARBITRALES**

Foreword - Avant-propos

VOLUME XXIII



NATIONS UNIES - UNITED NATIONS
Copyright (c) 2006

FOREWORD

The present volume is made up of three arbitration cases, namely, the Southern Bluefin Tuna cases between New Zealand and Japan and between Australia and Japan, the dispute concerning access to information under article 9 of the OSPAR Convention between Ireland and the United Kingdom, and the case concerning the Bank for International Settlements (private individuals versus the Bank).

This publication was originally conceived in 1948 as a collection of international awards or decisions rendered between States, including cases involving espousing or respondent Governments on behalf of individual claimants. Some awards between a State and an international organization or other entity entrusted with international functions were also included. However, awards between a private individual or body and a State or international organization were omitted. The present volume includes an award rendered in a case between private individuals (i.e. former shareholders) and the Bank for International Settlements. This award is included because it addresses questions of general international law and not merely the interests of the private individuals concerned.

In accordance with the practice followed in this series, awards in English or French are published in the original language. Those in both languages are published in one of the original languages. Awards in other languages are published in English. A footnote indicates when the text reproduced is a translation made by the Secretariat of the United Nations.

This volume, like volumes IV to XXII, was prepared by the Codification Division of the Office of Legal Affairs.

AVANT-PROPOS

Le présent volume réunit trois affaires soumises à l'arbitrage : l'affaire du thon à nageoire bleue, qui a opposé la Nouvelle-Zélande au Japon et l'Australie au Japon : le différend concernant l'accès à l'information prévu par l'article 9 de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR), qui a opposé l'Irlande au Royaume-Uni; et l'affaire concernant la Banque des règlements internationaux, qui a opposé des actionnaires privés à la Banque.

La présente publication a été conçue en 1948 comme un recueil de sentences ou de décisions internationales rendues dans des affaires opposant des États, y compris des affaires dans lesquelles des gouvernements prenaient fait et cause pour des particuliers ou se portaient défendeurs à leur place. Elle pouvait inclure les sentences rendues dans des affaires opposant un État à une organisation internationale ou autre entité ayant des fonctions internationales. Elle excluait toutefois les sentences rendues dans des affaires opposant un particulier ou un organisme privé à un État ou à une organisation internationale. Or, le présent volume comprend une sentence rendue dans une affaire opposant des particuliers (qui sont d'anciens actionnaires) à la Banque des règlements internationaux. Si cette affaire a été incluse, c'est parce qu'elle traite de questions de droit international général et non pas simplement des intérêts des particuliers concernés.

Conformément à la pratique du *Recueil*, les sentences rendues en anglais ou en français sont publiées dans la langue originale. Celles qui ont été rendues dans ces deux langues sont publiées dans l'une ou l'autre des deux. Les sentences rendues dans d'autres langues sont publiées en anglais. Lorsque le texte reproduit est une traduction du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, il en fait mention dans une note de bas de page.

Le présent volume, comme les volumes IV à XXII, a été établi par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.